



Municipalité de Val-des-Monts
1, route du Carrefour
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9

Tél. : 819 457-9400
Télec. : 819 457-4141
www.val-des-monts.net

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

La Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 4 décembre 2018, la résolution portant le numéro 18-12-461, à savoir :

POUR ÉTABLIR LE CALENDRIER - SÉANCES ORDINAIRES - ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal stipule que le Conseil municipal établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL B. GAUTHIER

PAR CES MOTIFS, ce Conseil établit, tel que requis par l'article 148 du Code municipal, les séances ordinaires de son Conseil municipal, pour l'année 2019, comme suit :

Date	Heure	Date	Heure
15 janvier 2019	20 h	18 juin 2019	20 h
5 février 2019	20 h	2 juillet 2019	20 h
19 février 2019	20 h	6 août 2019	20 h
5 mars 2019	20 h	3 septembre 2019	20 h
19 mars 2019	20 h	17 septembre 2019	20 h
2 avril 2019	20 h	1 ^{er} octobre 2019	20 h
16 avril 2019	20 h	15 octobre 2019	20 h
7 mai 2019	20 h	5 novembre 2019	20 h
21 mai 2019	20 h	19 novembre 2019	20 h
4 juin 2019	20 h	3 décembre 2019	20 h

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

FAIT à Val-des-Monts ce septième jour du mois de décembre DEUX MILLE DIX-HUIT.

La Secrétaire-trésorière
et Directrice générale,

Patricia Fillet